



SOCOTEC FORMATION DUNKERQUE
Z.I. de Petite Synthe - Avenue de la Gironde - BP 69004
59951 DUNKERQUE
Tél. : 03 28 26 49 49
Siret : 83409674500080

CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° J260FGA - Certificat Réalisation N° 3813357

Je soussignée, Eva FRIDERITZI, agissant en qualité d'Assistante back-office de SOCOTEC FORMATION DUNKERQUE, certifie que :

Monsieur Logan LAMPSON

Entreprise : IP - INTERIM PLACEMENT 5
59140 - DUNKERQUE

A réalisé l'action de formation

Travailler en espaces confinés - Surveillant & Intervenant - Certificat d'aptitude - Formation et épreuves du CATEC – R472

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : C1 : Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés
C1 : Maîtriser la(les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention
C2 : Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement, utiliser les moyens et codes de communication
C2 S : Surveiller l'intervention en assurant une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication, ...) jusqu'à la remontée des équipiers.
C3 S : Maîtriser les procédures d'alerte et de secours
C3 I : Maîtriser les procédures d'évacuation
C4 I : Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Date(s) et durée : **le jeudi 10 septembre 2026**
et ce pour une durée de 7.00 heures (pas d'absence)
Format formation : Présentiel

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Action de Formation**

Lieu : Centre de DUNKERQUE - Z.I. de Petite Synthe - Avenue de la Gironde - BP 69004 - 59951 DUNKERQUE - France - Tél : 03.28.26.49.49 -

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

A ce titre, nous allons prochainement déclarer votre participation à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

DUNKERQUE, le 2 octobre 2026

Eva FRIDERITZI

Assistante back-office

